

## Violences sexuelles : l'Ukraine appelée à respecter ses engagements

Date : 1 octobre 2019



### Prévention des violences et protection des droits

Lors des deux communications, orale et écrite, les deux associations ont appelé l'Ukraine à respecter ses engagements au titre de la [convention de Lanzarote](#)\* et des Objectifs de développement durable. Elles ont demandé la mise en place d'actions concrètes en matière de prévention des violences, y compris des violences sexuelles, et de protection des droits des enfants.

En effet, les mineurs ne bénéficient à l'école ni d'une éducation sexuelle appropriée ni d'une sensibilisation aux dangers du net. Ils n'ont généralement pas non plus d'informations sur les services à contacter en cas d'agressions ou de risques d'agressions.

### Peu de cas de violences signalés

Autres difficultés soulevées : peu de cas de violences sont signalés. Selon une étude réalisée par [WCU](#), les enfants victimes de violences et leurs proches se rendent rarement à la police. Les raisons ? Des procédures policières et judiciaires trop longues, et l'absence de salles d'audition aux normes, c'est-à-dire conformes aux prescriptions de l'article 35 de la convention de Lanzarote. Les cas de violences signalés ne font, eux, souvent pas l'objet des investigations nécessaires. Seuls 10% des cas sont instruits, 2% judiciairisés.

## **Les BICE et WCU ont ainsi appelé les autorités ukrainiennes à :**

- Veiller à la mise en œuvre de la convention de Lanzarote, en particulier de son article 35. Ce dernier recommande l'installation de salles adaptées pour les auditions des enfants victimes. Auditions qui doivent être réalisées par des professionnels formés à cette fin.
- Introduire dans les écoles une éducation à la sexualité adaptée. Les enfants doivent pouvoir identifier les risques et savoir à quels services s'adresser en cas de violences.
- Faciliter la réadaptation et la réinsertion des enfants victimes grâce à des services de soutien.
- Veiller à ce que l'industrie des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) mette en place sur le Web des filets de sécurité. Elle doit informer les enfants des dangers potentiels, leur expliquer comment obtenir de l'aide et facilite le signalement des cas d'abus.

\* Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels.

## **Le BICE s'attache à former ses partenaires**

Pour porter la voix des enfants ukrainiens, le BICE avait invité Maria Kurinna, chargée de développement à Women Consortium of Ukraine (WCU). Cette invitation participe de la volonté du BICE de former ses partenaires. Ici, c'est donc au plaidoyer international que l'association WCU a été initiée